



Festival CourtsCourts 2017

26, 27 et 28 juillet

Règlement

Vous pouvez envoyer vos films jusqu'au 27 mai 2017.

- Des courts métrages français et internationaux de tous genres : fiction, documentaire, expérimental ou animation (les films publicitaires ne sont pas admis).
- Sans paroles, francophones, ou en V.O. sous-titrés en français. Pour d'autres langues contacter l'association (festivalcourtscourts@gmail.com ou tel: 06 63 66 23 31)
- D'une durée maximale de 20 minutes à peu près pour la compétition officielle, et de moins de 10 minutes pour les courts métrages pour enfants (4 à 12 ans) du prix des Pitchoun.

Il faut impérativement :

1. Envoyez la Fiche d'inscription CC 2017, dûment remplie et signée. Adresse : Festival CourtsCourts, 900 chemin de Gardure, 83690 Tourtour, ou par e-mail à festivalcourtscourts@gmail.com

2. Et envoyez un lien de visionnage ou bien envoyez le film par Wetransfer (ou autre), en fichier vidéo de votre choix (type MKV, AVI, MOV), de préférence en HD. Le fichier doit pouvoir être lu par le logiciel VLC. Adresse : festivalcourtscourts@gmail.com

• Le participant s'engage à être en possession de tous les droits du film (musique, film, textes). Dans le cas contraire la responsabilité de l'association ne saurait être engagée. La diffusion du film est à titre gracieux. Un message de confirmation de réception sera adressé à l'expéditeur par e-mail.

SÉLECTION

Les films seront sélectionnés par un comité nommé par l'association « Courts métrages dans le Haut-Var ». L'originalité et la qualité technique sont des critères importants.

Les films visionnés lors des années précédentes ou dans lesquels un membre du jury est impliqué (liens familiaux ou professionnels), pourront seulement être présentés hors compétition.

Les films sélectionnés seront annoncés le 25 juin 2017 sur www.festivalcourtscourts.fr. De plus, les sélectionnés seront contactés individuellement par mail.

JURY & PRIX

Malons d'or et d'argent du Jury: l'association nomme chaque année un jury indépendant composé de professionnels, d'artistes et d'habitants du Haut Var, afin de décerner les prix (Malon en céramique original, pas de dotations en espèces).

Malos d'or et d'argent du public : décernés par le vote des spectateurs.

Prix des Pitchoun: compétition enfants, prix décerné par le vote des enfants.

PRISE EN CHARGE

La participation est gratuite, aucun frais ne sera pris en charge.

Les réalisateurs ou autres membres de l'équipe d'un film sélectionné souhaitant venir au festival afin d'assister aux projections et de participer à des rencontres avec le public, sont les bienvenus. Ils sont invités à contacter l'association. Les frais de transport ne pourront pas toujours être remboursés, mais nous pouvons en général vous proposer le logement chez l'habitant, n'hésitez pas à nous contacter !
(festivalcourtscourts@gmail.com ou tel: 06 63 66 23 31)

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'association s'engage à demander l'autorisation expresse du participant si elle souhaite diffuser l'œuvre ou des parties de l'œuvre en dehors du festival.

L'association est chargée de régler les cas non prévus dans le présent règlement. Elle se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation.

Les demandes de participation au festival impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.